

# LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

DES ACTEURS PRIVÉS

## DU GRAND ÂGE



Le 17 janvier 2023, 1827 adhérents ont signé une Charte d'engagements inédite pour replacer l'éthique et la transparence au cœur de l'accompagnement des personnes âgées.

L'OBJECTIF EST DONC QU'EN 2025, LES 3 500 ADHÉRENTS DU SYNERPA

1060 services d'aide et de soins à domicile : 170 maisons partagées

300 résidences seniors : 2000 EHPAD

soient signataires de la Charte d'engagements des acteurs privés du grand âge.

Les indicateurs liés à la Charte d'engagements seront rendus publics et les indicateurs sectoriels consolidés feront l'objet d'un audit annuel par un organisme tiers indépendant (OTI).

## NOS engagements

01 **100%** des adhérents du SYNERPA  
SE SOUMETTENT À UNE ÉVALUATION, TAUX DE SATISFACTION ET DE RECOMMANDATION EN AMÉLIORATION EN 2025



05 Inscrire la raison d'être humaine et sociétale  
AU CŒUR DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE



08 Création par le SYNERPA d'un prix annuel de l'innovation et de la recherche  
DANS LE SECTEUR DU GRAND ÂGE



02 Mesurer les attentes et la satisfaction des salariés



06 **100%** des établissements, des résidences ou des services  
DOTÉS D'UN COMITÉ DE PARTIES PRENANTES D'ICI 2025



09 Production de 3 campagnes de plaidoyer en faveur de la place des personnes âgées dans la société  
D'ICI 2025



03 Inscrire l'alimentaire comme un élément central du bien-être des personnes



07 Publication annuelle par le SYNERPA du modèle d'affaires  
POUR FAIRE LA TRANSPARENCE SUR CE QUE FINANCE LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE NOS ACTIVITÉS DES 2025



10 Évaluation de l'impact carbone de la filière  
ET FORMALISATION DE LA TRAJECTOIRE À SUIVRE À HORIZON 2030



04 Faire de la lutte contre la maltraitance un enjeu prioritaire

